

## ACTES NEUJ PRO 2010

### TABLE RONDE 2

#### POLITIQUES JEUNESSE : QUI PAYE DECIDE ?

**Daniel LESAGE**, Conférencier à l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE)

**Sophie DARGELOS** Chargée de mission à la Fédération nationale des Francas

**Olivier GRATACAP**, Sociologue consultant auprès de l'association Cap Berriat

**Animateur : Mikaël GARNIER LAVALLEY**, Délégué général de l'ANACEJ

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY, Délégué général de l'ANACEJ, Animateur**

Bienvenue pour cette table ronde que nous allons démarrer sans tarder, au titre évocateur : « Politique jeunesse, qui paye décide ? ». Nous avons 3 intervenants aux casquettes bien différentes :

- Sophie DARGELOS, chargée de mission à la Fédération nationale des FRANCAS
- Daniel LESAGE, intervenant à l'Institut de la gestion publique et du développement économique,
- Olivier GRATACAP, sociologue consultant, collaborateur régulier de Cap Berriat.

Je propose un travail en 2 grands temps : dans un premier temps, je poserai quelques questions à ces intervenants qui vont y répondre ; nous allons éviter l'intervention liminaire longue, nous ferons une succession de questions réponses, et dans un deuxième temps, un échange avec vous tous, une discussion ouverte, car l'idée était, sur cette table ronde, que la parole ne soit pas monopolisée par les intervenants, mais que l'on ait bien du débat et de la réflexion collective. L'idée qui sous-tend cette table ronde est bien d'interroger la question des interactions entre les différents acteurs des politiques jeunesse et les rapports qu'ils entretiennent dans la construction de ces politiques jeunesse. Nous nous intéresserons donc aux acteurs, même s'ils ne sont pas tous à la table, services de l'Etat, collectivités, CAF, associations, usagers (les jeunes et leurs familles) et aux outils existants, et aux différentes modalités de relations.

Traditionnellement, les politiques d'enfance et de jeunesse sont des politiques partenariales, avec différents acteurs, nous en avons cité la plupart tout à l'heure, et des politiques qui relèvent du partenariat, souvent dès l'initiative, et encore plus souvent évidemment dans l'élaboration et la construction de ces politiques. Evidemment, notre discussion ne se fait pas hors du temps et des débats que nous avons déjà eus ; le contexte évoqué depuis 2 jours pèsera nécessairement dans notre discussion, fortement marquée par la RGPP et par la réforme des collectivités territoriales, à la fois sur la question des compétences et évidemment la question des financements ; je ne doute pas que certains d'entre vous auront des choses à dire de ce côté, mais nous irons probablement au-delà, car la thématique ne doit pas se concentrer là-dessus mais bien dans les rapports entre les uns et les autres, la liaison qui se fait ou qui ne se fait pas et l'impact dans cette relation de celui ou de celle qui paie. Sophie DARGELOS, vous êtes chargée de mission à la Fédération nationale des FRANCAS ; dans la situation actuelle, est-on si loin que cela dans la relation que le monde associatif notamment, a avec les collectivités, du « qui paye décide » ?

**Sophie DARGELOS, Chargée de mission à la Fédération nationale des Francas**

La situation actuelle tourne beaucoup, lorsque l'on débat de ces questions, autour de gros mots : c'est le marché public, la DSP, et déterminer les subventions. J'ai envie d'aborder la question sur celui qui a l'initiative, pour tenter de distinguer, de mon point de vue, car il faut le faire, et mon point de vue est celui d'une responsable associative, celui qui prend l'initiative d'un projet et d'une action de celui qui le réalise ou qui le conduit. Dans le cadre d'une commande, celle d'une collectivité locale, territoriale, publique, quelle que soit la forme de la commande, et qu'il s'agisse finalement d'une volonté d'installer

une convention ou de vouloir passer un marché public ou une DSP, c'est bien la collectivité qui décide ; elle prend l'initiative, elle la traduit par ce qu'il convient d'appeler une commande publique, et de ce point de vue, elle décide, depuis l'amont de la démarche, bien évidemment elle financera aussi, et de ce point de vue, la réponse à la question posée : oui, la collectivité qui décide paie ; cela me semble assez clair comme posture ; nous ne sommes pas toujours d'accord au sein du monde associatif sur cette posture, ou du moins, pour préciser peut-être mon propos, nous ne sommes pas toujours d'accord pour suivre ce cheminement.

Deuxième posture, l'initiative n'est pas celle de la collectivité territoriale ; elle peut être celle d'un groupe de citoyens organisés, adultes ou jeunes, j'y reviendrai, et il y a aussi l'initiative des corps constitués et notamment des associations. L'association va formuler des propositions de ce point de vue ; dans ce cas de figure, elle va décrire un projet, le porter auprès de partenaires financiers, plutôt des collectivités en l'occurrence, qui feront le choix ou pas de soutenir ce projet ; peut-être que dans le contexte actuel de restriction budgétaire que vous évoquiez en introduction, la notion d'arbitrage devient de plus en plus sévère et tendue ; j'en discutais encore à l'instant avec quelqu'un, on sait bien que l'on nous dit : « oui, mais à moyens constants ». On sait bien que les collectivités raisonnent « oui, faire mieux, faire bien, mais à moyens constants » ; la notion d'arbitrage ne vient donc pas pour moi modifier la démarche, mais sans doute rendre encore plus nécessaire la question de la conviction, de la façon de porter le projet, de le co-construire aussi ; de ce point de vue, je prendrai le fait que pour moi, quand une association prend l'initiative d'un projet, il y a des espaces possibles de discussion, d'échange, de co-construction, qui ne se confondent pas avec ce que l'on appelle communément l'instrumentalisation. Après, on peut venir sur la notion de partenariat de projet, de partenariat d'action, on pourra évoquer cela plus avant peut-être.

Pour finir sur cette première question, après il y a l'initiative des groupes de citoyens, qui ne sont pas structurés sous une forme ou une autre, et surtout, ce qui nous intéresse ici peut-être encore plus, l'initiative de groupes de jeunes. Il y a des possibles inouïs dans la relation entre le payeur, la collectivité et le groupe en face, de ce point de vue. J'ai eu l'occasion d'en rencontrer, des très diverses, des très variées, et je crois que la question que je me pose in fine est celle de la façon dont ces groupes de jeunes sont accueillis, voire le besoin qu'ils ont parfois d'être accompagnés, jusqu'où et par qui ? Est-ce pour le coup la collectivité qui les accompagne ? Est-ce que des associations de jeunesse et d'éducation populaire notamment, ne sont pas légitimes à accompagner ces démarches, à structurer des projets, à les porter devant la collectivité, sans pour autant instrumentaliser ? Je vois l'instrumentalisation pour le coup, mais sans instrumentaliser les jeunes en question.

#### ***Mikaël GARNIER-LAVALLEY***

Merci pour cette première réponse. Olivier fera la transition : les jeunes sont des usagers des politiques jeunesse, leurs familles participent aussi à certains égards au financement de ces politiques, directement ou indirectement, est-ce que pour autant, ces jeunes usagers des politiques sont au cœur de la construction de ces politiques publiques en tant que sujets, en tant que participants à la construction de ces politiques et est-ce toujours « obligatoire » quand on y pense ?

#### ***Olivier GRATACAP, Sociologue consultant auprès de l'association Cap Berriat***

Je suis heureux que l'on ait reposé cette question des usagers et je remercie Sophie DARGELOS de l'avoir fait, car dans la présentation de cet atelier, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, il n'est absolument jamais question des usagers, il n'y a pas un mot sur la réalité des jeunes c'est-à-dire le pourquoi on pourrait chercher à penser la place des jeunes dans cette articulation entre qui paye décide.

A mon sens, il y a deux logiques différentes présentes sur quasiment sur tous les territoires, de plus en plus pour certaines : la logique de participation, la volonté de faire participer les jeunes, y compris à la mise en place des politiques, à leur destination, mais vous le savez aussi bien que moi, en général, la solution assez rapidement trouvée dans beaucoup de municipalités est celle de mettre en place des instances consultatives. Je pourrais revenir sur les avantages et limites de celles-ci ; est-ce qu'être consulté signifie participer à la mise en place d'une politique ? Je vous laisserai y répondre.

Deuxième chose qui me semble assez intéressante, et je suis ravi que Sophie DARGELOS l'ait rappelé avant, encore une fois : comment un groupe de citoyens, jeunes, qui rentrerait dans une dynamique sur un territoire peut être véritablement partie prenante de la politique jeunesse d'un territoire ? Cette question est éminemment compliquée, et je pense qu'elle se complique encore au vu

des évolutions récentes des finances publiques et des compétences, essentiellement car elle fait appel à une logique que l'on appellerait « du processus » ; les jeunes ne s'impliquent pas du jour au lendemain dans l'ensemble des préoccupations jeunesse de leur territoire. C'est pareil pour tout le monde, vous demandez à un élu, il ne s'est pas réveillé un matin en se disant « tiens, si j'essayais de pondre un projet politique pour toute la commune ? » ; c'est forcément une logique de processus et mon travail est d'essayer d'étudier comment, au fil du temps, on aura un certain nombre de jeunes qui s'engageront de plus en plus dans une logique que l'on pourrait considérer in fine comme politique. Nous sommes, à mon avis, sur deux choses assez différentes, qu'il faut savoir identifier assez clairement ; cela rejoint sur cette question « qui est à l'origine de l'initiative », nous avons aujourd'hui vis-à-vis de la jeunesse deux grandes tendances qui s'affrontent simultanément sur un territoire, tout ce que l'on pourrait appeler « la logique de la prise en compte de la jeunesse », des acteurs jeunes, citoyens, qui s'engagent, et qui pourraient peser sur la politique, qui peuvent être de bons représentants d'un certain nombre de problématiques qui n'ont peut-être pas été ciblées par les grands courants de l'action publique ; c'est ce que j'appellerai « la logique de la prise en compte de la jeunesse, de son potentiel, de sa dynamique sur un territoire » et qui se heurte, de plus en plus à la question de sa prise en charge ; les jeunes sont nettement moins impliqués dans les logiques de prise en charge ; ce sont à mon sens des politiques plus ciblées, et quand bien même on arriverait à appeler cela des « politiques », j'appellerai cela une déclinaison de dispositifs successifs, et à une vitesse toujours accrue.

Je pense que si l'on n'identifie pas ces deux logiques, la place que peuvent avoir les jeunes, notamment vis-à-vis des financements ou des instances de décision, j'ai peur que l'on crée une confusion qui fasse que l'on n'arrive pas à en sortir ; je pense que l'on est aujourd'hui face à une vraie préoccupation ; beaucoup de municipalités (il m'est arrivé plusieurs fois de me retrouver en discussion avec des municipalités) se demandent comment impliquer les jeunes dans la mise en place d'une politique jeunesse. Nous avons à peu près tout fait, pas spécialement réussi à sortir de la difficulté, à la fois de la nécessité d'une prise en charge des populations, y compris les plus fragiles, et la nécessité de la prise en compte d'une jeunesse, qui peut effectivement elle-même apporter un certain nombre d'éléments, y compris politiques à son territoire.

***Mikaël GARNIER-LAVALLEY***

Daniel LESAGE, vous êtes plutôt dans la figure de l'expert en gestion publique, avec une connaissance, vous l'avez rappelé tout à l'heure quand nous avons préparé, de la question jeunesse ; notre question est plutôt de voir avec vous la situation des pouvoirs publics qui est en évolution assez forte aujourd'hui, comment peut-on imaginer les impacts que pourraient avoir ces évolutions sur des politiques spécifiques, transversales, que sont les politiques de jeunesse, avec votre regard d'expert en gestion publique ?

***Daniel LESAGE, Conférencier à l'institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE)***

Pour payer, il faut avoir des moyens financiers, des recettes, et pour commander, il faut avoir la compétence juridique pour effectuer cette commande ; actuellement, un certain nombre d'évolutions sur les collectivités territoriales sont des évolutions très lourdes ; cette réforme devait se passer en trois temps, d'après ce qu'a annoncé le Président de la République, avec un premier temps sur la taxe professionnelle remplacée par la contribution économique territoriale, ce temps a eu lieu, je vais en reparler ; il devait y avoir dans un second temps la réforme des collectivités avec les structures, modification des structures des collectivités et l'introduction du conseiller territorial, sur lequel je ne m'étendrai pas ; le conseiller territorial est appelé à siéger, à la fois, au département et à la région ; il devait y avoir un 3<sup>ème</sup> temps, celui des compétences : quelles compétences pour les collectivités ? Cela devait venir un an après, Nicolas SARKOZY l'avait annoncé, le vote de la réforme des collectivités territoriales.

La partie remplacement de la taxe professionnelle a été faite, je vais y revenir ; la partie réforme des collectivités territoriales est en cours actuellement mais comme vous le savez, il y a des divergences entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, et la commission mixte paritaire, faite pour essayer de mettre d'accord les deux Assemblées, devait se réunir cette semaine et a été reportée à une date ultérieure. Quant aux compétences, pour l'instant, il n'est plus question de revoir les compétences ; j'y reviendrai car cela pose un problème. On peut remarquer au passage quand même que ce mécanisme finances/structures/compétences est à rebours de la logique ; car la logique serait de traiter d'abord

des compétences, ensuite des structures et enfin des moyens financiers ; mais ce n'est pas la séquence qui a été choisie par le Président de la République.

En ce qui concerne les moyens que les collectivités territoriales peuvent consacrer à leurs diverses politiques, et on sait que les besoins sont croissants dans de nombreux secteurs, la Constitution sur le papier donne aux collectivités locales une large autonomie, avec le principe de libre administration des collectivités territoriales, qui est inscrit dans la Constitution ; le principe que l'on appelle « de subsidiarité » et cela, en matière d'évolution des compétences, est assez important, qui est ainsi exprimé : « les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon » ; c'est donc dans la Constitution ; c'est donc un principe qui doit guider la répartition, la distribution des compétences, entre les différents niveaux de collectivités territoriales. Et il y a aussi les principes réaffirmés d'autonomie financière et fiscale, le principe de la compensation des transferts de charges de l'Etat sur les collectivités et le principe de la péréquation financière entre les collectivités « riches » et les collectivités qui le sont moins, voire qui sont même pour certaines franchement pauvres.

On peut voir que depuis plusieurs années, l'Etat s'est efforcé d'encadrer le plus possible, progressivement, l'action des collectivités territoriales ; il y a le contrat de plan Etat/Région, cela fait un moment qu'il fonctionne ; mais il y a eu de nouvelles avancées en ce sens ; en 2009, l'Etat a créé la dotation de développement urbain, qui contrairement à la DSU qu'elle remplace en partie, est conditionnée à la signature d'une convention avec le Préfet, indiquant à quelles actions seront consacrés les crédits ; même démarche avec l'anticipation du remboursement du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) au titre du plan de relance, anti-crise, les collectivités devaient signer, maintenant c'est fait, une convention avec le Préfet incluant les priorités de l'Etat.

Je passe rapidement sur les nouveaux services que l'Etat impose au passage aux collectivités : accueil des enfants dans les écoles en cas de grève, délivrance des passeports biométriques, par exemple, et aux incitations à créer de nouveaux services : police municipale, vidéo surveillance, etc. Au regard de cela, les recettes des collectivités n'ont pas des perspectives très enthousiasmantes : la taxe professionnelle, remplacée par la contribution économique territoriale, est pour les finances publiques une perte de l'ordre de 6 milliards de recettes, entre les différentes composantes de la contribution économique territoriale, c'est-à-dire la contribution foncière des entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et les impositions forfaitaires sur les équipements de réseaux, la perte est de l'ordre de 6 milliards, ce qui pour l'Etat ne fait quand même que 4,8 milliards, car comme une partie de la taxe professionnelle venait alléger l'impôt sur les sociétés, l'Etat va réencaisser un peu plus d'impôt sur les sociétés, du fait que les entreprises ne paieront plus la taxe professionnelle.

Pour les collectivités, les trois impositions qui composent la contribution économique territoriale ne suffisent pas à faire la même somme qu'il y avait antérieurement avec la taxe professionnelle ; donc, l'Etat a donné 2 dotations supplémentaires : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, et fonds national de garantie individuelle des ressources ; ce qui fait qu'en 2010, il y a compensation des pertes de recettes, mais ces compensations resteront bloquées ; c'est une nouveauté aussi, il va être décidé dans le projet de loi de finances pour 2011 un gel des dotations versées aux collectivités par l'Etat et ce gel doit se prolonger au moins pendant 3 ans, alors qu'avant, il y avait un pacte de croissance sur les dotations des collectivités qui les faisait évoluer, en fonction de l'inflation et de l'évolution du PIB pour une part. Donc, maintenant, bloqué : le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, Gilles CARREZ, a estimé que c'était 800 M€ qui seraient ainsi économisés par l'Etat et qui n'iraient donc pas dans les caisses des collectivités. D'autres choses se profilent aussi ; le Président de la République, dans son discours à la conclusion de la conférence sur le déficit en janvier 2010 a annoncé qu'un groupe de travail devra mesurer l'impact des normes imposées par l'Etat ; c'est plutôt positif, car l'Etat impose des normes qui ont un coût pour les collectivités, par exemple, l'accessibilité pour les personnes handicapées des équipements publics, c'est une excellente norme, mais pour les collectivités, cela coûte ; je reprends la citation « réfléchir à la mise en place d'un objectif de dépenses pour les collectivités locales ».

Le 20 mai, il a poursuivi la même idée, toujours à l'issue de la conférence sur les déficits publics, en annonçant « les dotations seront modulées selon des critères de bonne gestion pour encourager les collectivités locales à réduire leurs dépenses dans les mêmes proportions que l'Etat » ; l'intention est claire : les collectivités locales apparaissent comme trop dépensières, leur rythme d'évolution des

dépenses est supérieur à celui de l'Etat, et l'Etat dit qu'il faut que les collectivités s'alignent sur l'Etat, ce qui pose évidemment un problème quand même par rapport au principe de libre administration des collectivités. En ce qui concerne les compétences, je vous disais donc que la commission mixte paritaire sur la réforme des collectivités qui maintenant est appelée à traiter très sommairement des compétences, va avoir lieu, mais d'ores et déjà, ce que l'on sait évidemment est que l'on va avoir la suppression de la clause générale de compétence pour les régions et les départements. Au Sénat, cela a quand même été compliqué, il y a même eu à un moment donné un amendement qui a été voté et qui rétablissait la clause de compétence générale pour les départements et les régions et il y a eu une seconde délibération, le Gouvernement y tenait absolument, et il a réussi à faire voter sa majorité, y compris les centristes, pour supprimer cette clause de compétence générale pour les régions et les départements.

Sous réserve de ce que décidera la CMP, les compétences ne seront pas redistribuées, encore moins redéfinies, du moins à échéance prévisible et on en restera donc au champ de compétences actuel, qui résulte d'un empilement historique des compétences au fil des lois ; on ne peut pas dire que cela brille par sa cohérence, ni que ce soit une stricte application du principe de subsidiarité, que j'ai évoqué tout à l'heure. L'Assemblée a quand même perçu les inconvénients de cet abandon de la redistribution des compétences et a prévu un rapport d'évaluation par un comité pluraliste, composé de parlementaires, d'élus locaux, de représentants de l'Etat ; ce comité d'évaluation devra, dans un délai de 3 ans maximum, présenter un rapport d'évaluation sur un chapitre intitulé « clarification des compétences des collectivités locales », qui ne clarifie pas grand-chose.

Que représente la jeunesse dans cette répartition actuelle des compétences légales, j'entends ? Dans le récapitulatif dressé par la DGCL à partir des textes législatifs, et qui figure dans l'étude d'impact annexée au projet de loi, le terme « jeunesse » ou « jeunes » apparaît une seule et unique fois dans toutes les compétences des communes, des régions et des départements, dans les compétences de la région au titre, je cite « de la définition et la mise en œuvre de la politique régionale de formation professionnelle continue des jeunes et des adultes ». Naturellement, on est tenté d'étendre la recherche aux sous-ensembles que sont les apprentis, les étudiants et les élèves ; on trouve pour la région la définition de la politique d'apprentissage pour les trois niveaux de collectivités, l'attribution d'aides et de bourses aux élèves et aux étudiants. Cette quasi-absence de la jeunesse dans la répartition actuelle des compétences est évidemment un peu étonnante et semble marquer un intérêt limité des pouvoirs publics pour cette partie de la population.

Dans l'état actuel des choses, l'absence de redéfinition des compétences et la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et les départements devrait tendre à privilégier le rôle des communes en matière de politique de jeunesse ; ce sera à voir dans le concret et en fonction aussi des décisions de la commission mixte paritaire. Sur les dépenses des collectivités locales, toujours dans la même étude d'impact sur les chiffres de la direction générale des collectivités locales, la présentation fonctionnelle des budgets primitifs des départements et des régions fait apparaître un agrégat culture-vie sociale-jeunesse-sports et loisirs, d'un montant de 2.260.000.000 €, soit 3,2 % des dépenses totales, et seule la culture est individualisée au sein de cet agrégat, pour un pourcentage de 1,7 %, ce qui ne laisse donc plus que 1,5 % pour les autres éléments.

Dans la récapitulation des dépenses des régions, le terme « jeunesse » n'apparaît pas ; dans la présentation fonctionnelle des comptes de communes de 10.000 habitants et plus, l'agrégat sports et jeunesse représente 8,8 % des dépenses totales pour 4.885.000.000 € et pour les groupements de communes à fiscalité propre de 2.000 habitants et plus, l'agrégat sports et jeunesse représente 4,4 % des dépenses totales pour un montant de 947 M€ ; on peut remarquer que l'absence d'individualisation des politiques en direction de la jeunesse est assez dommageable dans ces statistiques et les rend difficilement exploitables en réalité pour notre sujet. Voilà brièvement brossées les perspectives en matière de finances et de compétences des collectivités.

### **Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Tout à l'heure vous parliez de la transformation de la logique, d'une logique de la prise en compte des jeunes à une logique de prise en charge, toutes ces évolutions impactent aussi fortement les processus, j'imagine ; quel est le regard du sociologue sur cela ?

## **Olivier GRATACAP**

Comment expliquer clairement cette idée ? Je vais essayer de faire simple : à mon sens, aujourd'hui, quand on regarde la manière dont les jeunes se saisissent de l'institution, souhaitent créer des liens, essayer d'agir, y compris sur leur territoire, presque avant tout sur leur territoire, mais à travers une certaine forme de reconnaissance, c'est-à-dire à travers l'idée qu'à un moment ils se sentent capables d'investir, de s'investir aussi dans des questions d'intérêt général ; ils se sentent capables de participer, de demander des subventions, donc de l'argent public. Il se trouve que cette démarche a pour particularité d'être un processus au long cours ; en général, l'institution en face ne propose aux jeunes, qui souhaiteraient commencer à s'investir (je vais éviter le laïus sur la jeunesse comme ressource, c'est-à-dire une jeunesse qui chercherait à trouver les moyens de dépasser les difficultés qu'elle rencontre collectivement, je précise sur le collectivement, car on a dit à peu près tout et n'importe quoi sur la jeunesse comme ressource), ils ne se retrouvent qu'à travers un certain nombre de procédures face à l'institution.

Nous sommes donc dans une situation où nous avons des jeunes assez demandeurs d'institutions dans cet accompagnement à leur existence, à leur impact, au fait de placer leur action dans l'espace public, et on a une institution qui elle-même se positionne essentiellement à travers un certain nombre de procédures ; vous en faites chacun le constat, car l'institution reproche assez souvent à ses usagers de n'être qu'un guichet. L'intéressant avec la jeunesse, quand les jeunes vont faire un certain nombre de demandes de subventions, etc., quand ils rentrent en relation avec cette institution (j'arriverai après sur la question de la décision, pour l'instant, c'est sur la question de qui paie) eux-mêmes reprochent à l'institution de n'être qu'un guichet ; tout le monde reproche à tout le monde le fait que l'institution ne soit qu'un guichet. Il se trouve qu'il y a quand même un certain nombre de situations : j'ai étudié un certain nombre de ces processus d'engagement des jeunes, sur des questions qui dépassent la simple question jeunesse ; vous voyez l'interpellation d'un certain nombre de collectivités territoriales ; les collectivités territoriales demandent toujours aux jeunes qu'ils se préoccupent des questions de jeunesse ; malheureusement, les jeunes ont des préoccupations qui débordent souvent les questions des préoccupations jeunesse, de temps en temps, la culture les intéresse également, ce qui assez souvent fait scandale d'ailleurs.

Par rapport à ces processus, on est arrivé aujourd'hui à une situation où un certain nombre de jeunes sont en attente de l'institution, pas simplement comme une procédure pour avoir accès à l'argent public, ils seraient également en attente que cette institution puisse « accompagner » ces jeunes (ce qui peut être un peu paradoxal par rapport à la place traditionnelle de l'institution, ce qui ne se fait pas sans heurt) ; un certain nombre de jeunes, dans leur relation aux pouvoirs publics, si on devait le dire ainsi, seront dans une certaine forme d'attente d'avoir un accompagnement pour qu'ils puissent intégrer, étape par étape, le mode de fonctionnement institutionnel, qu'ils aient le temps de « découvrir » le paysage institutionnel. J'ai l'impression qu'aujourd'hui, de la manière dont sont mis en place un certain nombre de cadrages, sur la place qu'on laisse aux jeunes dans notre société, s'oppose fortement à ce temps de l'apprentissage. Ce matin, un certain nombre d'interventions ont été faites en plénière, j'étais assez content, mais il y avait quand même toute une dimension émancipation citoyenne, on ne peut pas limiter le débat strictement à l'administration d'une compétence, etc. ; j'ai été très intéressé par cela ; il y a aujourd'hui un vrai appel de la part des jeunes, à mon sens, et s'il peut y avoir des réactions particulièrement tendues dans les relations entre les jeunes et les institutions, c'est parce que cet apprentissage, cette volonté de s'impliquer, étape par étape. Encore une fois, j'ai toujours trouvé un peu absurde les gens qui disaient « on va aller solliciter des jeunes pour qu'ils nous fassent le projet politique de la mairie » dès le départ : vous pouvez tenter le coup, mais j'y crois assez peu ; comment pense-t-on, dans le lien entre les jeunes et les institutions, un certain nombre d'étapes, de moyens, pour de plus en plus chercher à les impliquer ?

J'ai l'impression que la tendance générale aujourd'hui serait dans une approche d'autant plus de procédure, qui fait que l'on arrive sur une certaine forme de discrimination, entre ceux qui sont les plus armés pour pouvoir répondre à un dossier de demande de subvention, et vous voyez sans doute très bien de quoi je parle, qui vont y arriver ... je ne reviendrai pas sur le fait que la manière de répondre à un dossier de demande de subvention emprunte énormément aux procédures de validation scolaire ce qui fait que l'on retrouve des discriminations du monde scolaire dans le « monde » de l'action citoyenne ; cela crée une certaine forme de discrimination dans ce sens ; la situation devient d'autant plus tendue, notamment vis-à-vis de la place laissée aux associations là-dedans, au monde associatif, et je pense directement au monde de l'éducation populaire, nous avons une situation avec des jeunes qui eux ne sont pas traditionnellement (pour le dire de manière

provocatrice) « des professionnels de l'agir dans l'espace public » ; on va se retrouver face à une certaine forme de disqualification de ces jeunes, de discrimination parce qu'ils ne seraient pas « capables » d'accéder aux procédures de financement, et également une disqualification dans le sens où ils seraient particulièrement incapables de se préoccuper de l'intérêt général ; ils seraient incapables d'intégrer les grands enjeux d'un territoire.

Je crois que c'était quelque part la question que soulevait Madame DARGELOS, quels moyens met-on aujourd'hui en place, entre les jeunes et l'institution pour créer des voies de passage ; « qui accompagne » me paraît être une question particulièrement centrale. Quant à ce qui est de la décision, j'ai rencontré énormément de jeunes qui étaient rentrés dans des dynamiques comme cela, pour le dire vite, qui avaient passé le champ de mines institutionnel pour réussir à agir dans l'espace public ; on est déjà un peu sur une situation miraculeuse, mais cela existe ; ils disaient « c'est quand même curieux, car maintenant que nous avons réussi à gagner notre légitimité de terrain, notre légitimité car on agit auprès de la population, on n'arrive toujours pas à faire reconnaître cette légitimité par ces mêmes institutions qui nous financent ».

Je prends l'exemple d'un groupe de jeunes qui avait monté un festival en milieu rural où il ne se passait rien ; maintenant, autour de ce festival se créent énormément de dynamique du village, pour prendre un exemple rural, je pourrais en prendre un autre en urbain si cela vous intéresse également et cette jeune fille qui avait réussi à monter ces choses me disait : « j'essaie de m'impliquer dans la vie citoyenne, j'essaie de faire du lien entre les habitants, de travailler l'intergénérationnel, de faire plein de choses, et à toutes les réunions que j'ai avec les élus de mon territoire, on se contente de finir par dire : a priori, l'année prochaine, on vous remet à disposition un camion plateau avec un fonctionnaire municipal » ; comme participation à la décision, comme participation à l'élaboration des préoccupations des territoires, savoir si l'on reproduit la mise à disposition d'un fonctionnaire et d'un camion plateau, il y a un certain nombre de jeunes qui le prennent un peu de travers, pour être tout à fait clair.

La question que je me pose vraiment maintenant, au-delà de la question de la prise en charge, qui est tout à fait nécessaire, qui est basée traditionnellement en France sur un référentiel de l'action sociale que je pense, tous les professionnels connaissent ici, nous n'allons pas redérouler tout cela, nous avons à nous poser la question de la manière de faire, à quelle échelle territoriale. C'est une bonne question ; mais on peut réussir à mettre en place une logique « de l'émancipation » qui tient plus au principe de la reconnaissance de l'action des populations sur un territoire que de l'administration d'une égalité abstraite qui devrait, sur une base commune et collective permettre à tous les citoyens de se sentir appartenir à leur territoire.

Je pense que nous sommes aujourd'hui sur une situation qui, au-delà du fait que nous sommes sur une certaine forme de procéduralisation (c'est Valérie BEQUET que j'aurais aimé entendre ce matin car elle raconte ces choses beaucoup mieux que moi) de l'espace public, en plaçant les finances d'un côté et les volontés d'engagement des populations de l'autre ; elle dit cela de manière admirable, certainement beaucoup mieux que moi ; je pense qu'aujourd'hui, nous avons véritablement à nous poser la question : comment est-on encore en capacité d'accompagner ces processus, pour éviter d'avoir une rupture, qui semble plus ou moins être déjà à l'œuvre, entre les populations jeunes (c'est mon domaine, mais on pourrait, avec des réserves méthodologiques, plus largement aux populations habitantes), comment arrive-t-on grâce à l'action publique à essayer de lier la volonté d'agir de ces populations habitantes et le cadre général, à vocation universaliste, de l'action publique ?

### ***Mikaël GARNIER-LAVALLEY***

Nous parlions tout à l'heure en démarrant le premier tour de table, de la situation actuelle ; Sophie DARGELOS pointait la question de l'initiative, un des éléments phares des modalités de partenariat entre collectivités et monde associatif, et groupes d'habitants ou groupes de jeunes ; avec toutes ces évolutions à l'œuvre, aux FRANCAS, quelles seraient pour vous les clarifications nécessaires pour arriver à quelque chose qui soit à peu près cohérent, en terme de relations entre les différents acteurs que sont les collectivités, les associations, les groupes d'habitants, les caisses d'allocations familiales et l'Etat ?

### ***Sophie DARGELOS***

Il y a trois registres de choses à regarder, à questionner, et à faire bouger ; le premier registre, je vais peut-être partir de ce qu'Olivier évoquait à l'instant, car j'ai envie de le souligner, mais je crois qu'il y a

deux facettes autour des jeunes et des associations. Olivier l'évoquait à l'instant, mais j'ai vraiment envie d'insister là-dessus, il y a le fait que les associations ont un peu laissé les institutions s'emparer de la relation directe au jeune ; Olivier évoquait les procédures, j'ai une longue liste de dispositifs en tête ; je vis dans une région dont je tairai le nom, où toutes les collectivités (notamment la collectivité régionale pour finir) ont installé des dispositifs ; finalement, ce ne sont pas les élus qui accueillent les jeunes, ce sont des responsables de service et les associations se sont évaporées de cette relation, ou se sont senties pousser, ou n'osent plus y aller.

C'est un vrai problème et je crois qu'il y a nécessité pourtant, et nous avons à la fois l'héritage et la capacité d'innovation pour cela, à donner du sens sur ce qu'est la démocratie participative, qu'elle soit pour le coup pour des adultes, des jeunes adultes ou des ados, voire des plus jeunes diront certains ; que signifie la consultation, la concertation, la participation ? Ce n'est pas la même chose. De ce point de vue, il ne faut pas que nous renoncions à dialoguer avec le politique et pas seulement avec les services des collectivités publiques et territoriales. Il ne faut pas que l'on se pose en donneur de leçon ; une forme d'héritage, les FRANCAS notamment, les associations de jeunesse et d'éducation populaire aussi, est la capacité à innover, et innover avec le politique ; on n'est plus dans la même société ; il y a des choses à construire, mais il me semble qu'il faut que l'on force peut-être la porte du politique pour dialoguer sur le sens de ce que l'on veut faire ; ce n'est peut-être pas le forum permanent, mais on est dans une injonction de démocratie participative tous azimuts et on n'ose pas y aller.

L'autre volet de la question des jeunes et des associations pour moi, c'est la place des jeunes dans les associations ; aujourd'hui, nous sommes dans un univers où la vie associative est elle aussi fragilisée, je dis « elle aussi fragilisée » quand on entend la fragilité des finances des collectivités locales bien sûr ; elle est elle aussi fragilisée et même si l'Etat nous a dit récemment « si vous voulez l'agrément jeunesse éducation populaire, il faut que vous ayez et des femmes et des jeunes dans vos associations » ; nous avons écrit dans nos statuts que nous aurions des femmes et des jeunes dans nos associations, mais la place des jeunes n'est pas acquise. Peut-être est-ce parce que j'ai quelques cheveux blancs depuis très peu de temps, mais il me semble que l'on a du mal à laisser les rênes, de la place, à des jeunes de la même façon qu'il y a 20 ans car économiquement, c'est encore plus dur, surtout quand on est devenu des associations employeur, ce qui est le cas de beaucoup d'associations oeuvrant dans le champ jeunesse.

Deuxième registre de mon point de vue : faire bouger ; c'est toujours dans la cour des associations ; je crois que les associations ne savent pas s'emparer, ou n'osent pas, de la question de l'évaluation des politiques publiques ; si l'on osait s'en emparer, et si l'on osait dès l'amont discuter de l'aval avec les décideurs, donc avec les financeurs ? La question de l'évaluation des politiques publiques, c'est le serpent de mer, c'est ce que l'on n'ose pas aborder, ce que l'on ne sait pas traiter. On m'a appris aux FRANCAS quand j'étais petite que dans un projet, on définissait des ambitions, et que simultanément, on définissait quelques termes de l'évaluation, ce que l'on voulait obtenir ; de fait, on avait projeté aussi l'évaluation ; aujourd'hui, de ce que je lis de l'évaluation des politiques publiques, l'Etat beaucoup, mais les collectivités locales pas mal aussi, et les caisses d'allocations familiales, j'en passe et des meilleures, c'est du quantitatif que l'on nous demande. Et si l'on osait se battre pour que dans la discussion avec les décideurs dès l'amont, on puisse co-travailler, définir collectivement, conjointement ce que l'on projette ; pas à dix ans, car tous les spécialistes de prospective nous disent bien qu'au-delà de 2 ou 3 ans, on ne sait ni voir ni faire ; mais à 3 ans, je pense que l'on est capable de se dire sur un territoire ce que l'on veut gagner, ce que l'on veut faire avancer ; si l'on attaque cette question, on viendra nourrir le sens, encore une fois, mais plutôt vraiment dans la relation collectivités/associations.

Dernière chose, je crois qu'il faut aussi, c'est peut-être un peu plus dans la cour des collectivités, des décideurs, mais c'est aussi du côté des associations, que l'on arrive ensemble à « dézinguer » un peu ce qui deviendrait la seule voie de travail partenarial, c'est-à-dire le marché public, la DSP ; je crois que la convention, les CPO peuvent encore exister ; je crois qu'il faut que l'on arrive à ne pas passer seulement ou à ne pas penser seulement par ces fourches caudines. Je suis d'une région où dans un département de cette région, des élus se sont aperçus à un moment, un temps donné, que c'était finalement des techniciens du staff administratif qui décidaient que, de toute façon, cette question ne pouvait être traitée que via un marché, ou une DSP, voire un affermage, j'en passe et des meilleures. A un moment, je crois qu'il faut que l'on travaille ensemble sur cette question ; il y a cette conquête à faire, je ne renonce pas, avec celle d'une véritable compétence jeunesse, car lorsque le terme

jeunesse apparaît dans des compétences de collectivités ou collectivités régionales, ce n'est pas parce que c'est la compétence jeunesse, c'est bien parce que c'est une compétence sur la formation ; nous sommes bien d'accord. Je crois que ces deux combats, autour de la contractualisation des relations associations/collectivités, et autour de la compétence jeunesse sont des choses qu'il faut que nous travaillions et que nous revendiquions conjointement ; peut-être que ce n'est pas pour tout de suite, là, dans l'année qui vient, ou dans les deux années qui viennent, mais ce sont des choses qu'il faut que l'on projette et que l'on construise ensemble pour le très moyen terme.

***Mikaël GARNIER-LAVALLEY***

Nous avons fait cette première partie de discussion avec les gens de la tribune ; l'idée est maintenant d'avoir un échange avec vos témoignages et vos contributions au débat autour de la thématique qui nous anime, « qui paie décide ? » ; je vous laisse la parole.

***Andréa QUERAUD, Elu sur la commune de Cahors et animateur au foyer de jeunes travailleurs de cette ville***

Je voulais réagir à ce que vous disiez Madame, j'espère que je n'ai pas mal compris, en gros, vous semblez mettre en avant le fait qu'il n'y a pas beaucoup de méthodologie de projet en politique, ce à quoi je dirai que, pour y être un peu, il est vrai que parfois, cela manque. Quand on monte un projet et que l'on pose la question du diagnostic, c'est extraordinaire ; ce que j'ai eu comme retour c'est : « cela se fait ailleurs, cela peut se faire ici », ou « c'est un engagement de campagne, donc on va le réaliser » ; la question de l'évaluation est la question de l'élection.

Pour aller mettre en place un projet qui a vocation à durer au-delà, c'est un peu compliqué ; c'est une réalité, je la vis, je ne suis pas là pour m'adapter non plus à la réalité, mais sur le diagnostic jeunesse que l'on est en train de mettre en place à l'échelle de la commune, à Cahors, l'ambition est de faire quelque chose d'un peu plus durable qu'un mandat électoral ; après, on pourra dire que ce ne sont que des ambitions, mais en tout cas on en est là pour l'instant ; nous avons des associations, des services déconcentrés de l'Etat avec les questions que Monsieur a posées sur l'implication des jeunes ; je ressors de ces débats toujours un peu troublé car pourquoi veut-on les impliquer finalement les jeunes ? Vous avez un peu mis en dérision le fait que c'était la ressource du territoire ; parfois, je me demande si l'on ne se fait pas un peu plaisir, mais bon !

Il faut quand même essayer pour être efficace ; ce sont quelques interrogations ; je rejoins aussi l'idée de la compétence qui apparaît, la compétence jeunesse avec une interrogation sur les échelons ; mais pour l'instant, les gens avec lesquels je travaille, tant dans les associations, que les élus, que les techniciens de l'Etat, personne ne se projette au-delà du 31 décembre de cette année ; difficile après de demander aux jeunes de se projeter, difficile à chacun de se projeter, on avance à vue quand même ; sachant qu'il y a une grosse interrogation sur les ressources. L'important est finalement d'agir. Nous avons une responsabilité en tant qu'institutions, j'entends ce que vous avez dit aussi sur les rapports entre institutions et les usagers ; je pense qu'il y a quand même de sérieux enjeux démocratiques, si l'on veut continuer d'être en démocratie, et ne plus faire en sorte que cela soit un affichage publicitaire, qui permettrait à des candidats de se représenter, d'être élus, pas élus, ce genre de préoccupation. Je trouve que c'est un peu compliqué, mais je ne suis ni déprimé ni dépressif.

***Joëlle BORDET, Psychosociologue, chercheur au Centre scientifique et technique du bâtiment***

Je travaille beaucoup sur ces questions de politique jeunesse ; ces points, il faut vraiment qu'on les élabore ensemble, pas seulement pour 2011 et que fera-t-on en 2012 ? Je le dis depuis hier, mais si l'on continue comme cela, cela va être extrêmement dur s'il repasse ; il faudra que l'on travaille sur la résistance, mais s'il ne repasse pas, c'est quand même bien de savoir ce que l'on veut faire ; c'est vrai, sinon on va déprimer total !

On se met en suspension et on attend quoi ; je trouve intéressant de travailler une position où l'on se dit qu'un jour peut-être il faudra résister, mais si demain on peut réinventer, ce n'est pas mal. Deux axes pour aller dans ce sens et de ce que vous dites ; au CSTB, on a beaucoup travaillé sur l'évaluation, c'est un peu un dada, mais c'est passionnant ; l'évaluation, c'est aussi la question de la lisibilité, de la traduction, c'est la question du débat démocratique ; tant qu'on ne met pas en mots, on est des êtres de langage, même si l'on agit, et pour agir, il faut parler ; la question du langage, de la lisibilité, de la traduction quand on fait des choses aussi compliquées, dispersées, émietées, difficiles

à lire quand on travaille avec la jeunesse, évidemment, ce n'est pas du tourisme ; le tourisme est peut-être dur à lire aussi, je ne suis pas spécialiste.

Pour les autres, c'est plus facile de dire que c'est simple ; mais il est vrai que lorsqu'on travaille sur des questions de jeunesse, il y a toujours la question du référentiel, à quoi on se réfère (pas de référentiel de compétence) ; mon référentiel, c'est beaucoup l'anthropologie politique, les questions cliniques de l'adolescence. Il faut de toute façon réfléchir à partir de quelque chose ; après, on peut le faire à partir de plein de choses, mais si on ne qualifie pas avec quoi on réfléchit, en terme qualitatif, on ne peut pas analyser ce que l'on fait, en tout cas, on ne peut pas le traduire.

Un autre versant de l'évaluation que je trouve extrêmement important, c'est : qu'est-ce que l'argent produit ? Que fait-on de l'argent ? J'ai eu la chance de travailler avec les banquiers de la Caisse des Dépôts et Consignations, au bon moment du développement et du programme développement solidarité ; je venais des CEMEA, ce n'était pas simple pour moi, mais c'était passionnant ; qu'est-ce qu'ils m'ont appris ! L'argent, je n'aimais pas tellement cela, j'ai appris qu'il fallait que je produise de l'argent, et qu'en plus, je l'analyse, etc. C'était passionnant. On ne peut pas penser le développement sans l'argent ; mais il ne faut pas tout mélanger ; on ne peut pas à la fois évaluer du qualitatif, on peut le faire rencontrer en revanche, mais penser aujourd'hui le développement et ce que l'on fait par rapport à accompagner des jeunes pour grandir, voilà un bon sujet ! On ne peut pas faire l'impasse de problématiques pour se donner des outils de lisibilité, de débat public ; débat public avec les élus, mais aussi avec les parents, les habitants ; on ne parle pas qu'entre élus, professionnels et même jeunes de temps en temps ; que dit-on aussi à la société civile, aux gens, et pas seulement pour changer l'image des jeunes à la télévision avec un contrôle de la télévision publique ! Vous avez entendu ! C'est vrai ! Que fait-on du débat public, et qui va justement quand même contrebalancer peut-être un peu le médiatico-politique dont on ne sera pas sorti, même si la gauche passe.

Deuxième point : Olivier le disait ; je suis très frappée par la demande d'accompagnement des jeunes ; j'ai encore animé un forum à Saint-Martin-d'Hyères voici peu de temps, j'écoute beaucoup ; écouter les jeunes est central ; c'est incroyable ce qu'ils bougent vite ; c'est saisissant, parce que la situation bouge extrêmement vite pour eux ; bien sûr, la jeunesse est un enjeu socio-politique pour moi, mais j'entends des jeunes très différents, qui ont affaire à des situations très différentes ; entre les jeunes de l'Ecole Centrale que je rencontre une fois par an pour rencontrer les jeunes dans les quartiers populaires et ceux que j'interviewe dans le quartier de Montplaisir à Angers, qui est quand même un quartier plutôt dur, je ne sais pas s'il y a des gens d'Angers ici, ce n'est pas facile ; ou à la Villeneuve, c'est encore autre chose ; et aussi selon leur propre parcours ; comment répond-on à la demande d'accompagnement ? Je pense qu'on a là des métiers, on n'est pas désarmé ; quand on voit la prévention spécialisée, cela fait des années que l'on travaille sur l'accompagnement ; quand on travaille sur l'émancipation, quand on travaille sur la conscientisation, en plus on travaille dans l'international, pas tout le monde, mais on peut en tout cas s'intéresser à ce qui s'est fait sur la conscientisation en Amérique du sud ; on peut s'intéresser à ce qu'est la construction identitaire quand on est dans le monde israélo-palestinien ; on ne peut pas vivre que dans l'hexagone français en train de pleurer qu'on n'aura plus de financement ; là, on va mourir !

***Sonia REISS-GUINOT, Chef du service jeunesse du conseil général des Bouches du Rhône***

Je rebondis par rapport à l'évaluation ; je suis tout à fait d'accord avec vous, il n'y a pas de culture de l'évaluation dans nos collectivités ; ce serait bien que ce soit introduit, car qui dit évaluation dit objectif ; est-ce que cela ne veut pas dire que l'on n'a pas envie de fixer les objectifs de notre politique jeunesse ? Cela ne nous appartient pas forcément à nous, fonctionnaires, cela appartient plutôt aux politiques et je pose donc la question ; et cela veut dire objectif, donc cela veut dire se projeter, comme vous le disiez, sur 2 ou 3 ans et des plans d'action derrière. La question d'évaluation à mon avis est centrale aujourd'hui par rapport à la réforme des collectivités territoriales.

***Isabelle POIROT, Association Cap Berriat à Grenoble***

Tout à l'heure Madame, vous avez dit que les associations avaient disparu, n'étaient plus du tout entre les jeunes et l'institution ; je voudrais savoir en quoi cela pose un problème, car notre association accompagne des jeunes porteurs de projets à développer leurs projets, et on fait en sorte qu'ils aient comme interlocuteurs directs, les élus et les techniciens de la ville ; en aucun cas, on ne souhaite être entre les deux, on ne sert pas de médiateur, d'interface tout au plus.

**Catherine BACON, Adjointe au Maire de Tourcoing, Nord**

Je rebondis sur ce qu'a dit Madame DARGELOS tout à l'heure concernant la place des politiques, reprendre toute leur place, en tout cas dans la relation aux jeunes, particulièrement ; il est vrai qu'effectivement, c'est souvent le cas, les techniciens rencontrent les jeunes ; j'aurais envie de dire que ce n'est pas la faute des techniciens, c'est une élue qui vous le dit, c'est la faute des élus ; chacun ses responsabilités ; notre engagement est politique et en tout cas, si nous sommes pilotes, je suis adjointe à la jeunesse et à la vie associative, nous sommes les pilotes politiques, il y a les pilotes techniques également ; si nous laissons la place, c'est peut-être une question d'engagement ; en tout cas, il faut peut-être se réinterroger, nous les élus, sur nos engagements ; c'est peut-être également un manque de temps, un problème de cumul ; je ne voudrais pas sortir ce gros mot, mais c'est aussi une réalité et cela me paraît important, je voulais rebondir là-dessus.

Autre chose sur tout ce qui tourne autour de la co-construction, concertation, consultation, j'ai mis près de 8 mois à mettre en place un conseil communal de la jeunesse des 17-24 ans ; on me disait qu'il faudrait peut-être démarrer plus jeune, enfant c'est peut-être plus facile et pose moins de problèmes ; non, une réalité dans notre ville faisait que, cela me semblait important, mais j'ai mis du temps à le construire, car je voulais absolument accompagner et être accompagnée par les jeunes de notre ville et donc par les associations de jeunes de notre ville ; cela a mis du temps effectivement ; car lorsque j'ai pris mes fonctions, il n'y avait plus depuis longtemps de conseil des jeunes, car nous ne nous inscrivons toujours pas dans la durée ; ce sont vos propos de tout à l'heure aussi et cela me semble important.

**Sélina GUITTOUNI, Conseil général de l'Ardèche, Service sports, jeunesse, vie associative**

Dans la continuité de la parole de Madame, sur l'importance de l'écoute, c'est un cas un peu de terrain, on voit le recul financier de l'Etat comme partout sur les territoires et ce rééquilibrage, ce repositionnement de la balance financière sur les aides en direction des associations ; on voit le CEPJ qui propose ses compétences techniques aux associations ; l'animatrice territoriale du Conseil général arrive avec son enveloppe financière ; cela fait dresser le cheveu de mon chef de service, car l'association locale, ce qui lui convient le plus, finalement, ce qu'elle attend est la compétence technique du CEPJ.

Chez nous en particulier, dans le département de l'Ardèche, je n'ai plus le titre d'animatrice territoriale, mais de conseillère jeunesse ; on essaie de se réapproprier cela par défaut. On parlait des outils et des conventions ; on travaille à partir de conventions d'objectifs partagés, au-delà des points de vue juridiques, de compétences obligatoires ou non obligatoires, Madame parlait du rôle de l' élu, nous travaillons dans un rapport humain avec l'association et la mise en place d'un outil co-construit avec des objectifs partagés d'abord, et des items d'évaluation partagés également ; je travaille avec les missions locales, leur outil est « Parcours » ; nous utilisons des outils d'évaluation qui leur sont propres, on ne leur demande pas de choses nouvelles ; on essaie de ne pas se positionner dans ce type d'outil comme une institution (vous évoquiez l'instrumentalisation) mais comme vraiment une co-construction.

**Frédéric DUBOS, Conseil général de l'Allier, Direction Jeunesse, Education, Culture et Sports**

Je pense qu'il ne faut pas opposer l' élu au technicien ; ce débat me fait réagir à chaque fois ; le technicien est garant à un moment donné d'une procédure administrative ; n'oublions pas le contrôle de légalité, nous avons été retoqués à maintes reprises, car nous ne respectons pas un certain nombre de procédures ; même si nous avons une empathie certaine envers les associations, les mouvements d'éducation populaire (j'en viens) nous devons respecter les procédures, de marché public, de mise en concurrence ; ce sont peut-être des gros mots, mais malheureusement ou heureusement, cela existe ; c'est une garantie ; on ne doit pas non plus mettre des élus en difficulté ; à partir de là, l' élu doit prendre toute sa place dans une décision, dans une orientation politique, et ensuite, c'est à nous de mettre en mouvement en fonction des outils dont nous disposons. Il ne faudrait pas réduire la place du technicien et la place de l' élu ; c'est un binôme, c'est un fonctionnement qui doit s'établir dans le respect mutuel, mais aussi le respect d'un certain nombre de procédures administratives qu'il convient de respecter pour ne pas les mettre en difficulté.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Je me permets de rebondir sur ce que vous dites, je n'ai pas eu l'impression, mais je vous interroge là-dessus, que l'idée était de questionner les procédures et leur existence, mais plutôt de questionner le recours parfois systématique et trop fréquent par certaines collectivités de procédures de mise en

concurrence, pour des objets qui ne le nécessitaient pas, sauf à avoir une vision extrêmement étroite et réduite de la réalité des modalités d'action, entre une collectivité et d'autres acteurs.

**Frédéric DUBOS**

Vous avez raison, il y a une technicité qui est devenue très importante, et du coup, la place du politique peut apparaître comme réduite ; mais c'est aussi à nous d'expliquer et de dire : « il y a telle procédure que l'on doit respecter ; votre envie, votre volonté politique est celle-ci, nous la respecterons par telle et telle procédure » ; nous avons un choix parfois entre différentes procédures.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Justement, vous avez un choix.

**Frédéric DUBOS**

Nous avons un choix, mais nous proposons ce choix et l'élu dispose.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Ce sont des débats récurrents, sur le poids des services juridiques notamment, les voyants orange, rouge, rouge vif sur les procédures.

**Frédéric DUBOS**

Ensuite, il y a aussi des élus qui disent : « on outrepassé, y compris juridiquement, on prend nos responsabilités » ; cela est arrivé dans l'Allier récemment.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Un exemple ?

**Frédéric DUBOS**

Sur un arrêté d'interdiction de circulation des poids lourds dans le département, le Préfet a dit « c'est illégal » ; l'arrêté est tombé et le Président du Conseil général a pris un autre arrêté et celui-ci est toujours en vigueur aujourd'hui ; il faut parfois désobéir, cela peut parfois servir.

**Christiane MEREL, Coordinatrice jeunesse sur un syndicat intercommunal regroupant 6 petites communes autour de Chambéry en Savoie**

Nous sortons d'un long parcours d'évaluation aboutissant à un renouvellement du contrat enfance-jeunesse qui nous lie pour une période de 4 ans avec la Caisse d'allocations familiales de la Savoie, un long parcours qui a été un peu de souffrance, car ce que j'ai constaté est une distorsion totale entre le modèle que la Caisse d'allocations familiales voulait appliquer et la réalité du territoire ; notre territoire ne rentrait pas du tout dans les cases évaluatives qui nous étaient réclamées par la Caisse d'allocations familiales, il fallait quand même que l'on se débrouille pour rentrer dans ce modèle ; cela nous a demandé, à une équipe de techniciens, un an de travail, à mon avis parfois complètement inutile, et une énorme perte de temps, pour aboutir finalement à un document dont on ne sait pas comment il va être utilisé. Je trouve qu'il y a eu là une perte d'énergie et une perte financière aussi, car c'est un temps gâché à des procédures qui ne sont pas forcément valides pour notre territoire.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Je me demandais à quel moment du débat on allait aborder cette question. C'est assez tard, mais très bien.

**Christiane MEREL**

Cela a abouti à un conflit, non, mais c'est pour cela que je suis venue ; je me suis dit qu'il y avait quelque chose qui ne marchait plus ; ce ne sont plus les territoires qui décident, ce sont les institutions ; dans ce cas de figure, c'est effectivement un dispositif contractuel qui décide et la réalité du territoire n'est pas en phase avec ce dispositif.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Je me permets de vous poser la question : est-ce qu'au final, le nouveau contrat est plus ou moins favorable que le précédent ?

### **Christiane MEREL**

Je ne sais pas, il n'a pas encore été signé ; on vient juste de terminer de remettre nos documents après maintes et maintes reprises ; nous étions devenus des Pénélopes, on faisait, on refaisait, on défaisait, en fonction ...

### **Didier MOSTEL, Responsable du Service jeunesse à Hérouville-Saint-Clair dans le Calvados**

En parallèle je suis une formation au CREPS de Chatenay-Malabry, un DESS d'éducation populaire et jeunesse. Le sujet « qui paie décide ? » au titre très provocateur, m'a beaucoup interpellé et je remercie donc les participants pour la clarté et les informations qu'ils m'ont apportées pour me permettre d'arriver à une conclusion simple, à savoir : c'est celui qui paie qui décide. Là-dedans, malheureusement, on ne voit pas la place du jeune et on ne parle pas des politiques à destination des jeunes. Pour autant, j'ai noté avec un grand écho, que les pouvoirs publics qui actuellement décident et qui paient ne répondent pas de façon précise aux attentes des jeunes ; si rien n'est fait, ils vont continuer à mal répondre ; je pense donc que l'on ne peut pas laisser les choses continuer dans ce sens ; il est temps effectivement d'ouvrir un dialogue, il est temps de s'engager effectivement avec les jeunes pour entrer dans ce champ politique, qui ne doit pas être abandonné, et laissé aux seuls politiques car ce sont eux qui ont les moyens, car ce sont eux qui décident.

Il est temps de s'associer, de mobiliser les jeunes pour qu'ils prennent conscience qu'ils doivent participer, contribuer à cette politique qui leur est destinée ; nous avons des échéances qui arrivent, c'est l'occasion, le moment de se mobiliser, de les associer, pour qu'ils soient conscients des enjeux qui les concernent, qu'ils soient acteurs et prennent la place qui est la leur. J'ai un petit rêve, je souhaite que chaque jeune puisse avoir une carte d'électeur ; c'est aussi par là que commence la démocratie, c'est aussi par là que l'on commence à leur expliquer les enjeux d'une politique ; si chaque acteur pouvait amener les jeunes à s'intéresser à ces problèmes et à ces sujets politiques, on aurait, je pense, plus de retours, d'échos et de prises en charge comme le disait Monsieur tout à l'heure. La prise en compte de la parole et la prise en charge doivent trouver tout leur sens par rapport au fait que les jeunes doivent participer, pour qu'ils soient pris en compte, et non plus qu'ils soient tout simplement pris en charge uniquement.

### **Olivier GRATACAP**

Dans l'ordre des questions, je trouve cela passionnant, je pensais que je n'avais absolument rien à faire dans un débat comme celui-là car ce n'est pas exactement ma spécialité, je retrouve énormément de questionnements communs ; je vais terminer avec mon côté militant, j'en appelle aussi à la résistance par rapport à la situation actuelle ! Sur la question de l'évaluation, je vous lâche l'information pour ceux qui sont intéressés par ces questions, ils le savent déjà, en France nous sommes le seul pays dans le monde qui faisons les évaluations à la fin ; tous les autres ont la décence d'appeler cela des audits ou des bilans ; quelqu'un a fait une étude un peu linguistique, mais les évaluations sont normalement un procédé, qui n'est pas utilisé partout, qui n'est pas systématique non plus, mais qui consiste à réunir l'ensemble des acteurs concernés dans le temps de l'action pour savoir si on ne pourrait pas la réorienter en cours de route pour atteindre les objectifs fixés à l'avance ou pour les transformer. En Suisse, cela s'appelle la remédiation, etc.

Autre chose sur la question de l'évaluation ; à l'époque, j'étais un acteur associatif, je me suis largement fait taper dessus quand je disais cela, mais je pensais que l'évaluation pouvait être aussi le lieu pour que les individus s'entendent ; je crois en avoir compris cela ; on ne pouvait pas être acteur associatif, car l'évaluation quand on est acteur associatif, c'est l'enfer. Pour vous donner un exemple, j'ai travaillé longtemps à CAP BERRIAT, qui est une association qui accompagne des jeunes et on nous demandait des évaluations ; on devait accompagner 150 projets de jeunes par an, ce qui doit représenter quelque chose comme 400 jeunes accompagnés à l'année, et on nous demandait de remplir des fiches enfance ; pendant 4 ans ou 5 ans, on a mis un grand trait et marqué « néant » ; on a renvoyé cela à notre municipalité, qui est un énorme financeur de notre action, on ne peut pas faire sans. C'était intéressant sur notre côté engagé et militant, des gens comme Isabelle présente ici ont quasiment mis leur contrat de travail sur la table ; on prenait quand même un certain nombre de risques.

Sur quoi cela a débouché ? Sur le fait que l'on a réussi au final à réunir la ville ; nous avons un peu prospecté autour ; nous savions qu'il y avait d'autres associations comme la nôtre qui pouvaient produire des évaluations intéressantes ; nous avons décidé en commun les critères et les perspectives qui pouvaient être poursuivis par ces évaluations. Nous sommes d'accord, tout le monde

ne peut pas se permettre de mettre en fragilité sa structure pour réussir à faire de l'évaluation, ce qui pour moi est sensé être sa vocation première ; néanmoins, il semblerait qu'il y ait certains cas où cela puisse marcher ; je prendrai le cas de l'éducation spécialisée car sur ces questions, pour une raison historique trop longue à expliquer là, elle a peut-être un peu d'avance ; le qualitatif a toujours été contenu dans ses bilans ; vous demandez à quelqu'un qui est responsable d'une structure d'éducation spécialisée si les évaluations strictement quantitatives ne l'embêtent pas, il répond « ah bon ? non, cela ne m'a jamais dérangé et c'est comme cela que j'arrive à diffuser moi-même mon approche éducative et pédagogique avec mes élus de référence qui n'ont peut-être pas suffisamment identifié tel et tel besoins sur le territoire ». S'il doit y avoir un bon exemple quelque part des méthodes d'évaluation, j'en ai moins fait que Joëlle BORDET, je parle sous son couvert, mais dans l'éducation spécialisée, ils sont très en avance sur ces questions et cela ne leur pose plus de problème ; c'est l'endroit par lequel ils arrivent à diffuser leur démarche.

Quant au fait de réussir à réinstaurer du débat public pour que l'ensemble des individus puisse se sentir concerné, impliqué dans les politiques qui les concernent, je prendrai même la politique au sens large d'un territoire, c'est-à-dire l'administration de la vie quotidienne des gens, que les gens aient la possibilité de prendre un minimum de pouvoir, pour utiliser un mot qui est à deux doigts de faire de celui qui l'utilise un fasciste, mais pour que les individus puissent reprendre du pouvoir ; l'exemple sud-américain qui a pu très rapidement être évoqué, sur le modèle de la « capacitation », ou les modèles anglais que l'on appelle à la française « la puissance sociale », rien n'y fait, il y a quelque chose à jouer dans ces dimensions, et si on ne l'intègre pas, y compris dans la structuration financière, il n'y a pas de développement sans argent, et dans la sphère de la décision politique, en tant que sociologues, nous continuerons toujours à en écrire « des tartines », je ne suis pas certain que cela serve un jour à quoi que ce soit si l'on n'arrive pas à réorganiser tous ces échelons un peu. J'en terminerai rapidement là-dessus : est-ce la faute des techniciens ou non ? Je m'excuse, si je me suis mal fait comprendre, je ne pense pas du tout que ce soit sur ces modèles une question de « la faute à qui » ; on commence à réfléchir aux questions jeunesse au moment où l'on abandonne de savoir sur qui on tire à boulets rouges.

Il se trouve aujourd'hui que je suis assez impressionné par le travail de beaucoup de techniciens, j'ai eu l'occasion dans mon métier d'en rencontrer un certain nombre, d'institutions, qui sont véritablement pris entre le marteau et l'enclume, de devoir assumer d'un certain côté la légalité et le fonctionnement des procédures administratives valables, dont même les publics reconnaissent l'intérêt ; si vous demandez à des jeunes aujourd'hui pourquoi il y a des procédures d'accès à l'argent public, ils répondent : « parce qu'il faut qu'il y ait des règles, c'est normal ; on ne va pas donner de l'argent comme cela en le jetant par les fenêtres » et en faisant un espèce de grand pugilat en bas pour savoir celui qui en aura le plus. Tout le monde reconnaît l'intérêt de ces choses, néanmoins, il y a eu un déplacement de la place traditionnelle qu'avait l'éducation populaire car elle s'est retrouvée complètement resserrée sur des compétences que l'on a voulu dire « originelles », mais qui ne l'étaient pas ; la compétence originelle de l'éducation populaire pour moi, c'était l'émancipation citoyenne, ce n'était pas de cloisonner petite enfance, etc.

Il y a eu un certain nombre de cas où la question de l'accompagnement s'est déplacée sur l'institution elle-même qui n'était ni prête ni formée pour cela ; et pourtant, dans beaucoup de cas, cela fonctionne ; et cela doit être « mis pour une bonne part » au crédit des techniciens. Enfin, cette question de la prise de pouvoir des populations et de la manière dont elle peut se penser ; ce n'est pas à titre provocateur que je le fais, mais je pense que si l'on pouvait un tout petit peu ralentir sur la question de la démocratie participative et réimpliquer un tout petit peu la participation démocratique ... Ce n'est pas un jeu de mots ; la démocratie participative, aujourd'hui et en l'état, c'est un discours ; la participation démocratique, si l'on se demandait la manière dont on pourrait réactiver cela, y compris au moment où l'on pense les échelons d'organisation et la place des populations, à mon avis ce ne serait pas du temps perdu.

### ***Mikaël GARNIER-LAVALLEY***

Sophie DARGELOS a été interpellée tout à l'heure directement par quelqu'un de Cap Berriat, elle veut sans doute répondre et a également d'autres choses à dire j'imagine.

### ***Sophie DARGELOS***

En guise de clin d'œil, je voudrais revenir sur le binôme élu/technicien ; j'ai des situations de vécu professionnel en tant que responsable associatif, ce n'était effectivement pas très pertinent et a pu

être maladroit ; mais ensuite, dans la majorité des cas le binôme élu/technicien dans une collectivité est en tension, est dans la même tension, c'est là où je veux mettre le clin d'œil, que le binôme élu/technicien dans une association ; nous vivons aussi la même chose dans le champ associatif. Dont acte. Le fait de l'exprimer, c'est aussi une façon de poser en mots des choses qui peuvent être parfois conflictuelles, y compris au sens positif du terme ; je voulais faire ce petit détour.

Ensuite, j'avais envie de dire deux choses : oui, je trouve qu'aujourd'hui l'association dans laquelle je travaille, au sein de laquelle je milite depuis un certain nombre d'années, est effectivement en difficulté à cause de la pratique du chausse-pied ; c'est-à-dire que les règlements d'intervention que l'on nous propose (mais c'est la procédure encore une fois), que nous proposent les collectivités locales pour accompagner les projets de jeunes font fi des pratiques traditionnelles qui, de notre point de vue, participent pourtant largement, globalement, de façon pérenne, à accompagner des jeunes à entrer dans la vie sociale, à s'investir dans la vie locale, à prendre la parole, à prendre des initiatives, bref, à être autonomes, à s'émanciper, à grandir un peu, un peu plus, un peu plus loin. Des règlements d'intervention, des dispositifs ou des procédures qui font que l'on cherche à faire du chiffre sur des projets de jeunes, ce n'est pas cela que l'on cherche ; ce qui m'intéresse en tant que militante d'une association, les FRANCAS, est de faire valoir que l'action dans le temps libre, l'organisation autour de projets, l'organisation de groupes de jeunes, l'organisation collective, vont permettre d'aller un peu plus loin sur le vivre ensemble et participer globalement de leur éducation, tout autant que ce qui se fait dans le temps scolaire. C'est cela qui nous gêne et me fait dire qu'à un moment, nos associations n'osent pas s'investir dans ces dispositifs, n'osent pas accompagner, ou n'ont pas les moyens non plus d'accompagner, car on est aussi dans de l'accompagnement et du projet de jeune très individualisé.

Dernière chose, je parle d'éducation, ce sur quoi nous avons à nous mettre d'accord globalement dans notre société, bien sûr ce sont les compétences jeunesse, tout ce que l'on vient de dire, mais je pense que c'est globalement sur ce qu'est l'éducation et quelle éducation on veut ; n'est-ce que le temps scolaire et la rentabilité du diplôme, ou est-ce que globalement (mais ici on peut se mettre d'accord) nous sommes persuadés ici (mais pas partout parfois) que le temps libre est un temps d'éducation, est un temps d'émancipation ; il contribue autant à l'éducation des enfants et des jeunes que le temps scolaire. J'ai envie de rajouter un dernier mot : la notion de temps ; on parle d'évaluation, d'éducation, je crois qu'il faut à ce moment aussi faire valoir l'importance du temps ; je sais que c'est à contre-courant de notre société de rentabilité, de conséquence, mais pourtant, c'est ce temps qui est nécessaire, pour un mandat politique, pour qu'un enfant ose prendre la parole dans un groupe, pour qu'un ado se sente légitime pour prendre sa place dans la cité, etc. Je crois que la notion de temps, on a besoin de la mâcher ensemble, de la remettre en avant et au goût du jour ; ne me dites pas que c'est à contre-courant, je suis d'accord.

***Jean-Philippe REFFRAY, Directeur de l'Office de la jeunesse à Bruay-la-Bussière dans le Pas-de-Calais, commune de 25.000 habitants***

C'est une association que je dirige, la ville a un délégué à sa politique jeunesse par voie de convention d'objectif pour l'instant ! Mon intervention est à la fois en résonance avec la dernière intervention de Monsieur GRATACAP, et dans le prolongement de la conclusion qu'énonçait Monsieur, celui qui paie est celui qui décide ; j'ai envie de grossir le trait aujourd'hui pour m'inscrire également dans la température, l'ambiance de ces 9èmes rencontres ; je pense que ce n'est pas anodin ; c'était à mon avis inéluctable à un moment donné ; j'ai envie de dire que c'est celui qui paie le plus qui décide ; nous sommes tous dans l'élaboration de nos budgets prévisionnels avec différents financeurs ; on nous incite fortement, à la limite jusqu'à aujourd'hui, c'était quelque chose pour moi de satisfaisant, à en rechercher de multiples, pour que chacun prenne sa part dans l'éducation des populations. Je vais encore plus loin dans ma réaction : est-ce que cela veut dire que l'on est, dans cet esprit démocratique, j'ose encore y croire, dans un rapport de dominant à dominé ? Autour d'une table, ou pseudo table ? Et je vais encore plus loin, peut-être que ce sera très choquant, ce qui me fait le plus mal d'un point de vue politique et d'un point de vue humain, c'est que quand on inscrit dans le budget prévisionnel la participation des familles, la participation des jeunes, pour des raisons économiques bien évidemment, de leur situation, on les minimise : est-ce que l'on va aller jusqu'à annihiler la possibilité à un moment donné de prendre en considération dans le débat pour la décision la place de ces publics ? Excusez-moi d'être très provocant.

**Patrice ORIA, Communauté de communes du Haut-Lignon en Haute-Loire**

Je rejoindrai un peu ce qui vient d'être dit ; dans le département de la Haute-Loire, département rural et de moyenne montagne, je vais être peut-être un peu provocateur, mais est-ce que l'élu n'a pas forcément peur de cette jeunesse et de ses problématiques ? Et de là, il se bouche les yeux, se ferme les yeux, et il laisse la place aux techniciens ; en gros, « tu sais faire, tu es professionnel, tu te débrouilles ». A partir de là, comment peut-on mobiliser ces jeunes par rapport à x projet, s'il n'y a pas de politique jeunesse, s'il n'y a pas de politique volontariste de territoire ? Là est le problème, et on le touche du doigt chez nous, dans cette moyenne montagne.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Du coup, cela interroge aussi peut-être les autres élus de la salle ? Un va répondre ... Pour rebondir sur la vôtre, aux élus divers et variés, ma question est : est-ce que le sentiment que vous avez est que vous avez aujourd'hui la possibilité de développer les politiques qui vous intéressent, ou est-ce que vous avez l'impression que vous êtes contraints par les co-financements des uns et des autres, par exemple ? Est-ce que d'une certaine manière, la fin des financements croisés ne serait pas une chance pour développer vos propres politiques ? C'est provocateur aussi, mais ...

**Patrice ORIA**

Je vais être très clair, encore faut-il avoir les financements au bout, au niveau local ; chez nous, si ces financements croisés n'existent plus, on ne fera pas grand chose, il faut être très clair ; nous avons quand même une population de 8.300 habitants sur le canton, plus de 2.400 jeunes entre 11 et 16 ans, ce qui fait de la communauté de communes la première de Haute-Loire, rien n'est fait ; il n'y a pas très longtemps que je suis arrivé, mais rien n'est fait ; ils ont l'habitude d'aller au Puy, d'aller à l'île Saint-Jo, d'aller à Monistrol, eh bien, ils continuent, voire de l'autre côté de la frontière du département, d'aller en Ardèche à Saint-Agrève ; ils continuent ; cela ne va pas nous coûter un centime de plus. Dans notre cas, ces financements croisés sont importants.

**Andréa QUERAUD, Ville de Cahors**

L'élu a-t-il peur de la jeunesse ? J'ai envie d'être généreux avec mes copains élus, mais vous savez que l'on ne peut pas être généreux si l'on n'est pas exigeant ; je vais donc être exigeant aussi et peut-être partir d'une autre problématique : ce que j'aimerais, d'un point de vue démocratique, c'est que tout le monde puisse accéder aux fonctions de l'élu ; qu'il y ait un véritable statut de l'élu, qui puisse garantir à chaque élu de retrouver son travail après son mandat, ou après ses deux mandats, qu'il n'y ait pas de cumul des mandats, qu'il y ait une rotation des responsabilités, et que pendant que l'on exerce ces responsabilités, on puisse aussi toucher une rémunération qui permette de vivre ; aujourd'hui, je suis sur du temps sans solde, etc.

Donc, avoir du temps, c'est bien ce que l'on avait dit ce matin, c'est bien ce que l'on avait entendu aussi hier après-midi, c'est bien cette notion du temps qui permettrait aussi aux élus de se former, tout simplement, sur ces questions. Sur la question de la jeunesse, est-ce que mes collègues élus ont peur de la jeunesse ? J'ai envie de dire : mais ont-ils conscience que cela existe ? Quand je me suis proposé pour m'occuper de la jeunesse, cela arrangeait tout le monde, car personne n'y comprenait rien, c'était un peu mon travail ; puis je pose la question aussi des limites de l'élu technicien ; on tombe sur un autre aspect de la contradiction là. Il a fallu faire un lobbying extraordinaire auprès du maire et de la majorité du conseil municipal pour en arriver, au bout de 2 ans, à faire le choix d'un diagnostic sur la politique jeunesse, sur ce que l'on voulait mettre en place ; il aura fallu 2 ans de consultation des services déconcentrés, 2 ans pour élaborer des objectifs, un carnet de commande à un cabinet de sociologues pour nous accompagner, pour ne pas faire un truc tout seul. Le temps de l'élu, ce n'est pas le temps du technicien, ce n'est pas le temps de l'utilisateur, ce n'est pas le temps de l'électeur, il faut que l'on arrive à faire la synthèse de tout cela ; et sur celui qui finance le plus, les centres sociaux par exemple sont financés à 40 % par le Conseil général, à 12 % par la Caisse d'allocations familiales ; c'est ce que l'on me renvoie comme argument. En gros, on ne prend même pas le temps de discuter, c'est comme cela ; on intègre aussi des schémas et on les reproduit.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Et vous, vous les financez à combien ?

**Andréa QUERAUD**

Le reste.

**Frédéric FIEVET, Directeur général adjoint d'une mairie et élu**

Je suis élu quand il me reste du temps ... Je voulais réagir sur la question du technicien ; le collègue du Conseil général a justement bien réagi, je pense que l'on se fourvoie sur la place du technicien et de l'élu ; une collectivité qui fonctionne bien, c'est un doux mélange entre le travail du technicien et l'élu ; j'ai la chance peut-être d'avoir une collectivité qui fonctionne bien justement, je pense que chacun a sa part de travail ; l'élu doit décider à terme, sur proposition des techniciens, de certaines choses qu'il remarque sur le terrain ; ils sont là aussi pour cela. Pour notre part, dans notre mairie par exemple, on fait beaucoup de diagnostic, on anticipe ce que cela pourra donner à terme ; on voudrait bien, pour répondre à Olivier, que l'on nous permette de changer les choses en cours de route, mais juste pour la petite histoire, la Caisse d'Allocations Familiales ne nous le permet pas par exemple dans le cadre d'un CEJ ; quand on est engagé 3 ou 4 ans, on est engagé 3 ou 4 ans, même si l'on a envie de changer notre fusil d'épaule, on ne nous le permet pas non plus.

Le technicien applique une politique qu'on lui demande d'appliquer ; il est là aussi force de proposition envers l'élu et l'élu vient se nourrir de ces propositions pour pouvoir prendre cette décision ; au bout du compte, auprès de la population normalement, les deux voix sont identiques ; ensuite, le temps municipal, pour ce qui est de notre cas, mais je pense qu'au niveau d'un Conseil Général, c'est la même chose, n'est pas le temps de la population ; c'est aussi la grande question. A propos de cette évaluation, comme je venais de le dire, au niveau de certains organismes, on ne permet pas de changer cette chose ; nous en avons eu un bel exemple ce matin avec le discours du représentant du Ministre ; il y a une césure actuellement entre les collectivités qui sont sur le terrain au plus proche de la population, qui s'aperçoivent des choses, qui essaient, et à juste titre, dans le cadre de la jeunesse, qui voient bien que la jeunesse avance avec une certaine rapidité, et parfois ultra-rapidement, ils essaient d'adapter les outils en permanence avec les partenaires, en règle générale, qu'ils soient associatifs ou autres ; par exemple, mes collègues du centre de loisirs m'interpellent régulièrement « attention, on vient de voir cela, on voudrait bien faire cela » et malheureusement, c'est le technicien qui parle, qui est en rapport avec la Caisse d'allocations familiales, qui lui dit « on reverra cela dans 3 ans ». Pourtant, on a bien en tête qu'il aurait bien fallu modifier les choses ; l'Etat n'a pas conscience actuellement, avec les dispositifs que l'on nous demande, la réglementation que l'on nous demande, de cela ; cela fait ricochet sur cette histoire de marché et autres réglementations, cela ne nous donne pas les outils suffisants pour pouvoir réagir en temps réel en terme de collectivité, qu'elle soit municipale ou Conseil général.

L'autre chose est que l'on est maintenant parti sur un conflit inévitable, inéluctable, entre Etat et collectivités territoriales ; il faut être honnête, au bout d'un certain moment, on en a un constat depuis le départ ; c'est la première fois que je viens à cette organisation et j'en suis très content ; je viens en plus à un moment où la mairie a décidé, voici une semaine, de mettre justement en place une structure jeunesse au sein de la ville ; on l'espère productive à terme ; j'étais venu dans l'idée de ne pas tomber sur le constat que vous faites : « zut, je vais mettre en place une structure jeunesse, on vient de m'apprendre que finalement, je serai le seul à financer quasiment, en quelque sorte » ; on est parti à peu près pour cela, dans le plus négatif du terme. Cela n'empêchera pas, étant donné que là, pour le coup, les élus et les techniciens en sont convaincus, la mise en place de ce service, avec les partenaires les plus divers.

Le problème maintenant, c'est la question qui a voltigé un moment ce matin, un collègue a justement bien parlé à ce niveau, c'était déjà dans l'atelier des villes et intercommunalités de la veille ; à un certain moment là, et à tous les niveaux, et ce n'est pas que le sujet de la jeunesse qui est concerné, mais plusieurs sujets au sein des collectivités en sont là : qu'est-ce que l'on fait ? Est-on simple observateur ? Doit-on effectivement ne remplir que de petites cases pour faire rentrer les bonnes cases dans les bons endroits comme on nous le demande ? La Caisse d'allocations familiales nous le demande, d'autres organismes nous le demandent ; ou alors, au bout d'un certain moment, on dit « stop, on arrête » ; c'est soit on essaie de trouver une solution, ce peut être des Etats généraux effectivement, ils avaient déjà été utilisés, me semble-t-il, dans les années 90, et cela n'a pas donné grand chose finalement ; ou une autre forme de réaction ?

Là où il faut peut-être en être certain, et pour le fait nous allons peut-être être tous d'accord là-dessus, c'est que l'avantage d'un tel rassemblement professionnel comme nous l'avons actuellement ici, à Vichy, est que l'on mêle des techniciens de collectivités, des élus, des professionnels associatifs, c'est un endroit à mon avis inespéré pour pouvoir dire à un Etat qui ne rend plus du tout ses missions : on va arrêter où on en est, se poser complètement et se dire « cela ne va plus, l'Etat ne remplit plus ses

missions, les collectivités ne peuvent plus absorber, les associations vont mourir si cela continue à fonctionner dans ce sens » ; que fait-on ? Fait-on un bras de fer ? Bras de fer qui peut prendre plusieurs formes, diverses et variées, nous avons actuellement le cas sur les retraites, mais cela va prendre d'autres formes certainement ; ou l'Etat réagit tout de suite (ce que je ne pense pas, très franchement) et nous dit : « okay, on va essayer de coordonner nos moyens » ; car nous avons en fait perdu quelque chose dans l'histoire, c'est l'intérêt de nos populations et des personnes que l'on représente, en tant qu'élus ou techniciens. C'est la grande mesure ; en fait, tout est mis en place, il manque un seul absent, c'est vraiment la personne qui est concernée par les dispositifs ; cela repose encore la question, à juste titre, et j'ai bien apprécié de ce côté l'intervention d'Olivier qui parlait de démocratie participative ou bien de participation démocratique ; en substance, démocratie participative ne veut pas dire grand chose, étant donné qu'en fait, on définit par un mot la même chose par un autre mot ; démocratie participative, cela ne veut rien dire en soi ; la démocratie est participative en soi, déjà ; donc voilà. En revanche, la participation démocratique, c'est vraiment une réelle question, quelque chose qu'il faudrait réellement poser ; notre système éducatif ne permet pas, pour l'instant en tout cas, ou ne permet plus d'arriver jusque là étant donné que l'Education nationale, par exemple, ne répond plus dans ses missions d'éducation civique.

### ***Participante***

Pour rebondir sur ce doux mélange, j'ai beaucoup aimé cette image, car on nous a parlé d'image de la jeunesse, entre élus et techniciens ; effectivement, le technicien proposant et l' élu disposant, je voudrais dire que ce n'est pas toujours comme cela que cela se passe ; ce doux mélange, ce n'est pas toujours sur proposition du technicien, quand on travaille ensemble, quand on se fait confiance, etc., chacun a son rôle dans l'affaire, dans l'histoire ; je pense aussi que c'est à nous, élus, d'avoir justement un véritable engagement par rapport à notre mission, notre mission politique ; il faut que le mot « politique » reprenne et retrouve toute sa place ; cela me paraît essentiel. C'est réellement un tandem, effectivement.

Deuxième remarque par rapport à ce que Monsieur vient de dire, les Etats généraux, les assises, les regards croisés, les Grenelle, etc. mais pour quoi faire ? Parce qu'il y a tant de déception après des Etats généraux, des Grenelle, etc. ; quelquefois, on en fait même dans nos villes ou dans nos communautés, des assises de la jeunesse, etc. mais si l'on ne fait rien après cela, cela peut nous revenir en boomerang, et il faut faire très attention avant de mettre cela en place. Monsieur parlait tout à l'heure d'évaluation, voilà, il faut régulièrement, en tout cas, durant toute notre action, que ce soit un temps de diagnostic, d'audit, etc. être toujours dans la remédiation, dans l'évaluation partielle en tout cas, à un moment donné ; car cela peut revenir en boomerang, faisons attention, ne donnons pas de faux espoirs. Merci.

### ***Mikaël GARNIER-LAVALLEY***

Je donne la parole aux trois intervenants pour conclure et vous demande encore quelques minutes d'attention.

### ***Olivier GRATACAP***

Par rapport à ce qui vient d'être dit, sur un moment qui serait mobilisateur et fédérateur, peut-être sans lendemain, j'en appellerai à la littérature anarchiste qui nous apprenait que les vraies révolutions durent des siècles. Sur la question qu'un certain nombre d'élus peuvent avoir peur, ou mal comprendre peut-être leur jeunesse, je pense que cela a toujours été le cas ; la jeunesse a toujours fait peur ; en socio-politique, on dit qu'il y a toujours deux populations ; aujourd'hui, cela perd un peu de son sens, mais il y a toujours deux populations qui ont terrorisé n'importe quelle forme de gouvernant, c'étaient les étudiants, ceux que l'on appelait à l'époque les étudiants, qui pourraient faire aujourd'hui jeunesse et les agriculteurs ; les agriculteurs ayant disparu, je vous laisse mesurer cela ! Il en reste, mais avant de lancer un mouvement national là-dessus, j'ai peur que ... bref ! Quant au fait que les préoccupations jeunesse peuvent être partagées à l'échelle de toute une municipalité, comment faire pour convaincre ses collègues ? Clairement, Joëlle BORDET, passe son temps à faire ce type de chose, je vous renvoie directement vers elle, car je n'aurais pas le temps d'aborder la question.

La question de la formation des élus, j'en appellerai plutôt à l'ANACEJ et Mikaël GARNIER-LAVALLEY qui fait cela depuis de nombreuses années avec un succès certain. Quant à la question rurale, je n'aurais vraiment pas le temps de détailler, mais c'est quelque chose sur lequel j'ai vraiment beaucoup travaillé ; parier sur l'initiative jeunesse en milieu rural, c'est se donner la possibilité d'avoir

des jeunes qui s'approprient leur propre territoire, avec une idée derrière, vraiment, de ce que peut être la mise en mouvement d'une population. Je ne vais pas conclure en disant que c'est plus simple quand c'est rural ou quand c'est une taille réduite, mais il y a des phénomènes d'appropriation du territoire par les jeunes en espace rural, quand on parle sur l'initiative, c'est très compliqué ; j'avais beaucoup de discussions avec des maires qui me disaient : c'est marrant, quand il s'agit de construire une route de 4 kilomètres, il n'y a absolument aucun problème, en revanche, dès que je dois expliquer un projet jeunesse, je me prends tout le conseil municipal contre moi ; et on concluait, il a dit « j'ai réussi car j'ai fait le pari de la politique de la potentialité des jeunes » ; la politique de la potentialité, essayez de faire passer cela aujourd'hui, je vous souhaite vraiment bon courage ! Dernière chose peut-être : je remercie Monsieur, au fond, de ne pas avoir fait l'erreur classique pour la qualification des populations ; ils sont effectivement sujets des politiques et en aucun cas objet des politiques ; je vous remercie d'avoir fait la distinction.

### ***Mikaël GARNIER-LAVALLEY***

La discussion ne se termine pas, vous pourrez la continuer tout à l'heure.

### ***Daniel LESAGE***

Un intervenant a dit : « on va vers un conflit Etat/collectivités », oui ; on voit que la situation est une situation de crise quand même ; je prendrai pour exemple le vote qui a eu lieu au Sénat sur la deuxième lecture du projet de réforme des collectivités territoriales, où ce projet a été adopté par 166 voix contre 160 ce qui n'est pas le rapport de forces droite/gauche au sein du Sénat ; cela veut donc dire qu'un certain nombre d'élus centristes et de droite se sont abstenus ou ont voté contre. On a une situation qui est très marquée aussi par l'attitude des collectivités départementales, qui ont engagé une bataille importante pour obtenir, pour certains, les conditions de leur survie, car ils sont réellement pris à la gorge dans une situation où la cessation de paiement menace ; elle fait même plus que menacer d'ailleurs.

Ils sont allés à Matignon, ils ont été reçus, on a parlé, mais rien n'en est ressorti de concret, et donc, ils envisagent même de saisir le Conseil constitutionnel ; ce sera peut-être un peu compliqué ; les formes d'action sont à voir, mais là aussi, il y a un mouvement des collectivités concernées qui est fort ; nous allons venir sur ce terrain, un levier est important quand même dans les batailles à mener, il ne vous a pas échappé qu'au mois de septembre de l'année prochaine, il y a le renouvellement de la moitié du Sénat. Dans ce renouvellement de la moitié du Sénat, la majorité du Sénat est en cause, c'est-à-dire qu'il peut y avoir un basculement ; ceux qui votent, ce sont les élus locaux ; les grands électeurs sont les élus municipaux, départementaux, régionaux, qui ont entre leurs mains quand même un levier puissant dans cette affaire. Et on voit le malaise, car le report de la commission mixte paritaire dont je faisais état tout à l'heure, ce n'est pas un hasard, c'est parce que le Sénat est conscient des problèmes et le Président du Sénat tient un peu à son siège aussi, donc ... cela l'aide à réfléchir.

### ***Sophie DARGELOS***

Les jeunes nous font peur, je crois qu'ils nous déconcertent, et je crois que ce n'est pas nouveau ; les jeunes faisaient peur déjà voici quelques années, lorsque les charivaris, les fêtes de carnaval tournaient mal, ce n'est pas seulement parce qu'il y a Facebook et des apéros géants qu'ils nous font plus peur qu'avant. Pour détourner un peu la question, quand on l'attaque d'un autre côté, parfois cela peut aider, n'est-ce pas plutôt la question de l'éducation qui nous fait peur ? J'ai envie de dire que les jeunes me déconcertent et m'agacent, les miens, ceux qui sont à ma maison à moi, mes jeunes, mes pré-ados, en revanche, je pense que la question de l'éducation peut nous faire peur à juste titre. Dans l'association où je suis, un des fondateurs écrivait, voici une soixantaine d'années « l'éducation est la première des révolutions » ; je crois que c'est toujours d'actualité ; je crois que lorsqu'on évoque la question des pays en voie de développement et la question des pays sous-développés aujourd'hui, on sait bien et on se met tous d'accord aujourd'hui, tous les Gouvernements sont d'accord pour dire que l'effort sur la question de l'éducation, et de l'éducation des filles, doit être une priorité ; c'est une émancipation, c'est aussi une révolution ; et de ce point de vue, ce n'est pas simple à aborder, car cela peut jouer au chamboule-tout au bout du bout, pour le coup.

Pour finir, deuxième idée : et si le fait de la réduction des financements publics ne nous permettait pas, si l'on s'en sentait capable et si on se disait chiche, de remettre à plat tous ces dispositifs qui mis bout à bout ne sont peut-être pas très efficaces, ou ces règlements d'intervention ; et repenser peut-être plus globalement cette question de l'éducation dans le temps libre, de l'éducation dans les

pauses méridiennes ici, de l'éducation le mercredi après-midi là ; je ne suis pas en train de dire qu'on n'a pas besoin de moyens, mais d'ouvrir une porte pour contourner un peu les choses et les attaquer d'une autre façon.

***Mikaël GARNIER-LAVALLEY***

Merci à tous les trois, quelques éléments pour conclure ; un premier élément de contexte, vous parliez tout à l'heure de l'éducation des jeunes filles en particulier, nous avons été strictement paritaires dans la prise de parole de la salle, car 6 hommes et 6 femmes de la salle ont pris la parole ; c'est suffisamment rare pour être souligné dans ce genre d'assemblée.

Deuxième élément, sous la forme d'une boutade, ce n'est absolument pas une réponse à la question, d'ailleurs je ne sais pas si l'on a répondu à la question « qui paie décide ? », j'ai l'impression que l'on a beaucoup évoqué le contexte et de fait, assez peu les relations d'instrumentalisation des différents financeurs, les collectivités ayant un double jeu, elles sont tantôt financeurs, mais tantôt aussi bénéficiaires des financements, il aurait donc été intéressant d'aller plus loin, mais c'est peut-être la poursuite de nos débats dans d'autres moments. Il y avait quand même une différence assez forte, sous la forme d'une boutade, entre les jeunes et les agriculteurs, quand les jeunes saccagent un centre-ville, on les retrouve au poste, jugés et en prison, et quand les agriculteurs saccagent un centre-ville, on ne les retrouve nulle part ; c'est la grande différence.

Merci à tous ; la poursuite du débat se fera pendant le cocktail et le dîner.